



Conseil économique et social

Distr. générale
26 septembre 2018
Français
Original : anglais

Session de 2019

26 juillet 2018-25 juillet 2019

Session d'organisation

Compte rendu analytique de la 1^{re} séance

Tenue au Siège, à New York, le jeudi 26 juillet 2018, à 10 heures

Président par intérim : M^{me} Chatardova (Tchéquie)

Président : M^{me} King (Saint-Vincent-et-les Grenadines)

Sommaire

Ouverture de la session

Point 1 de l'ordre du jour : Élection du Bureau

Point 2 de l'ordre du jour : Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum, portées sur un exemplaire du compte rendu et adressées dès que possible au Chef de la Section de la gestion des documents (dms@un.org).

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).



La séance est ouverte à 10 h 10.

Ouverture de la session

1. **La Présidente provisoire** déclare ouverte la session de 2019 du Conseil économique et social. Évoquant le travail accompli pendant son mandat, la Présidente provisoire dit que la session de 2018 a coïncidé avec l'apparition de plusieurs nouveaux défis pour la communauté mondiale, et que des progrès avaient été accomplis vers la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

2. Conformément au thème du Conseil intitulé « Du niveau mondial au niveau local : appuyer l'édification de sociétés viables et résilientes en milieu urbain et rural », elle a, pendant sa présidence, principalement mis l'accent, sur des initiatives visant à promouvoir des sociétés viables, résilientes et solidaires grâce à la participation de tous. La participation est un outil propre à contribuer à la réalisation du Programme 2030 et de l'objectif de développement durable 16. Le Conseil s'est attaché à démontrer l'importance égale de tous les objectifs de développement durable et a mis en évidence les réussites et les bonnes pratiques des différents pays. La Présidence souligne que, en plus de ne laisser personne pour compte, aucun objectif ne doit être laissé de côté.

3. Le Programme 2030 considère que la promotion de sociétés ouvertes à tous et reposant sur des institutions solides et transparentes est une condition essentielle et transversale du développement durable. Afin d'examiner plus avant les actions collectives qui pourraient être engagées sur ce terrain, une réunion extraordinaire du Conseil a été organisée, ainsi que des réunions complémentaires rassemblant des parties prenantes et de hauts représentants du Gouvernement de la République tchèque, des États Membres et du système des Nations Unies, pour des échanges d'idées sur leur perception du Programme 2030 et de sa mise en œuvre. Des moyens ont ainsi pu être trouvés pour renforcer les cadres institutionnels en faveur d'une participation accrue.

4. Pour aller de l'avant, il est essentiel que les membres du Conseil gardent à l'esprit le caractère intégré du Programme 2030. Abattre des cloisons inamovibles est certes une tâche redoutable et faire évoluer des comportements profondément ancrés difficile, mais continuer sur la même voie n'est pas une option.

5. Le débat consacré à l'intégration, sur le thème intitulé « Communautés novatrices : tirer parti de la technologie et de l'innovation au service de sociétés durables et résilientes », a analysé les moyens de

renforcer la résilience par des politiques intégrées. Bien que la technologie ne soit pas en mesure de résoudre à elle seule les problèmes mondiaux, elle offre un plus large éventail de choix et peut simplifier la mise en place de solutions efficaces. Les jeunes, en tant qu'agents de changement susceptibles d'adopter rapidement de nouvelles technologies, doivent être dotés des moyens d'action nécessaires.

6. Au cours de sa session de 2018, le Conseil a tenu une réunion conjointe avec la Deuxième Commission consacrée à l'avenir et au développement durable à l'ère de l'accélération du progrès technique qui a permis d'analyser les principales tendances qui se sont dégagées dans les domaines de la technologie et de l'innovation au cours des dernières années, et leurs effets. La réunion a également été ouverte à la participation du premier robot, en tant qu'intervenant à la tribune de l'Organisation des Nations Unies. Le débat a été l'occasion de réaffirmer la nécessité de prendre des mesures immédiates pour mettre la technologie au service du règlement des problèmes de développement, tout en faisant primer l'intérêt des populations et de la planète sur toute autre considération et en reconnaissant à la fois le pouvoir et les dangers de la technologie.

7. Le Conseil a continué de souligner l'importance de la participation des acteurs du monde de l'entreprise à la mise en œuvre du Programme 2030. Le Forum des partenariats de 2018 a montré comment les objectifs de développement durable en matière d'inclusion pouvaient être traduits en objectifs opérationnels au profit de la vie des femmes, des jeunes et des personnes vulnérables. L'instauration d'une collaboration et d'une concertation à long terme entre tous les partenaires et la création de cadres réglementaires efficaces sont essentielles à l'harmonisation des opérations du secteur privé avec les objectifs. Le Forum des partenariats a bien illustré l'intérêt que présentaient les mégadonnées pour le bien commun, et la nécessité de disposer de données cohérentes et durables au fil du temps afin de mesurer efficacement les progrès réalisés.

8. Le Conseil a reconnu la valeur de la contribution des jeunes au développement. Plusieurs de ses réunions ont montré que l'initiation des jeunes à la participation à un âge précoce enseignait à la prochaine génération l'importance de l'engagement et lui donnait les moyens de modifier son environnement. En effet, le Forum de la jeunesse que le Conseil tient chaque année est devenu un cadre qui permet aux jeunes de contribuer aux débats d'orientation et qui a attiré un nombre record de participants en 2018.

9. Une réunion extraordinaire du Conseil a été convoquée en 2017 sur le thème « Les conséquences des

récents ouragans : mettre en œuvre un Programme 2030 résilient et tenant compte des risques », qui a démontré les effets disproportionnés des changements climatiques sur les pays qui sont extrêmement vulnérables, dont beaucoup sont de petits États insulaires en développement. Les participants ont également souligné la nécessité d'améliorer l'accès de ces pays au financement concessionnel et de prendre des mesures concertées pour que personne ne soit laissé de côté.

10. Le débat consacré aux activités opérationnelles de développement a servi d'instance privilégiée pour répondre à l'appel commun visant à faire du système des Nations Unies pour le développement, un système axé sur la demande, responsable et réactif, sur la base du cadre de l'examen quadriennal complet. Le système des coordonnateurs résidents doit être autonomisé et recevoir un financement suffisant, et les équipes de pays des Nations Unies doivent apporter des réponses adaptées aux situations nationales. Les débats ont été essentiels pour jeter les bases de la réussite des négociations sur la résolution 72/279 relative au repositionnement du système des Nations Unies pour le développement.

11. Le Forum du Conseil sur le suivi du financement du développement en 2018 a réuni un nombre record de participants, qui n'avaient épargné aucun effort pour progresser sur les sept domaines d'intervention du Programme d'action d'Addis-Abeba de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement. Le rapport de 2018 du Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement a fourni une base analytique aux débats et au document final. En outre, la première foire de l'investissement en faveur des objectifs de développement durable a réuni des acteurs clés des secteurs public et privé, de plus en plus intéressés par les possibilités d'investissement dans le développement durable et mettant l'accent sur les avantages de la coopération avec toutes les parties prenantes.

12. La réunion de haut niveau de 2018 du Forum pour la coopération en matière de développement a conclu qu'un changement radical à un rythme sensiblement accéléré était nécessaire pour répondre aux attentes du Programme 2030. La coopération au service du développement doit tenir compte plus systématiquement des risques et des situations de conflit, tout en misant davantage sur la résilience, et s'articuler de façon plus organique avec l'action climatique. Renforcer le Forum en tant qu'instance interrégionale et multipartite d'échange de connaissances sur le suivi et l'évaluation de la coopération pour le développement est essentiel à la

réalisation et au renforcement des résultats en matière de développement durable.

13. Les analyses, les recommandations et les conclusions du Forum sur le suivi du financement du développement et le Forum pour la coopération en matière de développement sont des conditions de la réalisation des objectifs de développement durable, et doivent être mieux reliées au Conseil économique et social et au Forum politique de haut niveau pour le développement durable.

14. Le débat consacré aux affaires humanitaires a facilité l'échange de données d'expérience, d'innovations et de meilleures pratiques entre les régions et les secteurs. Il s'est appesanti non seulement sur les problèmes, y compris la protection des civils dans les situations de conflit et la fourniture de l'aide en cas de catastrophe naturelle, mais aussi sur les solutions. La réunion du Conseil concernant le passage de la phase des secours aux activités de développement a pris en compte l'appel lancé en vue d'éliminer les cloisonnements et souligné l'importance de l'établissement de liens efficaces entre les systèmes d'intervention humanitaire et de développement. Le renforcement de la coopération et la recherche de solutions à long terme sont nécessaires pour faire face aux crises actuelles.

15. Dans le cadre de son mandat, le Forum de collaboration multipartite de 2018 sur la science, la technologie et l'innovation pour la réalisation des objectifs de développement durable a favorisé la mise en réseau et examiné les problèmes et les solutions techniques ayant un effet transformateur sur les objectifs. Les tendances mondiales et les questions transversales ont été abordées, notamment l'incidence de l'évolution rapide de la technique sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement ; les feuilles de route nationales pour la science, la technologie et l'innovation et le renforcement des capacités en vue de la réalisation des objectifs fixés ; les connaissances et innovations locales et autochtones ; et les prochaines étapes de la mise en œuvre du Mécanisme de facilitation des technologies.

16. Les rapports des organes subsidiaires du Conseil ont déjà été examinés lors de réunions de coordination et de gestion, au cours desquelles des situations dans des pays particuliers et des questions régionales ont été analysées, et la coordination et l'évaluation à l'échelle du système de questions de développement telles que la prise en compte de la problématique femmes-hommes et les maladies non transmissibles ont été effectuées. Le Bureau du Conseil a également tenu une réunion avec les présidents des organes subsidiaires du Conseil pour

tendre vers l'harmonisation et la coordination des travaux du Conseil et du système du Conseil dans son ensemble.

17. En 2018, le Forum politique de haut niveau pour le développement durable a témoigné d'une forte dynamique en faveur de la mise en œuvre du Programme 2030. Alors que des progrès supplémentaires doivent être faits pour atteindre les objectifs de développement durable d'ici à 2030, plusieurs exemples de la manière dont le programme est actuellement traduit en politiques et mesures concrètes ont été cités. Un nombre record de pays ont présenté des examens nationaux volontaires, faisant état de progrès notables, notamment dans le domaine de l'intégration des objectifs dans les plans et stratégies de développement national. Le Forum est en passe de devenir un véritable espace d'apprentissage par les pairs, et le niveau de participation des grands groupes et des parties prenantes a été sans précédent.

18. Enfin, le débat de haut niveau du Conseil a exploré des idées sur l'avenir des objectifs de développement durable et le rôle des technologies nouvelles et naissantes dans leur réalisation. Les débats ont souligné l'importance d'une approche intégrée et cohérente entre tous les acteurs, au sein et en dehors de l'Organisation des Nations Unies, conformément au thème : « Vers des sociétés durables, résilientes et inclusives grâce à la participation de tous ».

Point 1 de l'ordre du jour : Élection du Bureau

19. **La Présidente provisoire** déclare qu'en vertu du principe de roulement géographique équitable entre les groupes régionaux, c'est au Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes qu'il revient de proposer un candidat à la présidence. Elle considère donc que le Conseil entend élire à la présidence du Conseil M^{me} King (Saint-Vincent-et-les Grenadines), dont la candidature a été proposée par les États susmentionnés.

20. *Il en est ainsi décidé.*

21. *M^{me} King (Saint-Vincent-et-les Grenadines) est élue Présidente par acclamation.*

22. *M^{me} King (Saint-Vincent-et-les Grenadines) prend la présidence.*

23. **La Présidente**, notant que l'élection du Vice-Président du Conseil par les États d'Europe orientale aura lieu à une date ultérieure, déclare que trois candidats ont été proposés pour pourvoir les postes vacants de Vice-Présidents du Conseil des États d'Afrique, des États d'Asie et du Pacifique et des États d'Europe occidentale et autres États. Elle considère que le Conseil souhaite élire ces candidats.

24. *Il en est ainsi décidé.*

25. *M. Hilale (Maroc), M. Locsin, Jr. (Philippines) et M. Hattrem (Norvège) sont élus Vice-Présidents du Conseil par acclamation.*

26. **M^{me} Mejía Vélez** (Colombie) dit que la Présidente sortante a veillé à ce que les priorités des pays en développement soient toujours prises en considération dans les travaux du Conseil, ce qui leur a permis de devenir des partenaires stratégiques dans le cadre de l'édification de sociétés durables, résilientes et inclusives comme énoncé dans le Programme 2030. Elle espère que l'élection de la nouvelle Présidente, la quatrième à jamais présider le Conseil, aiderait à briser le plafond de verre concernant la participation des femmes.

27. **M. Regis** (Observateur d'Haïti) dit que la Présidente sortante a conduit les travaux du Conseil avec dignité et honneur. En tant que pays des Caraïbes touchés par les terribles conséquences humaines des changements climatiques, Haïti se félicite de l'élection de la nouvelle Présidente, M^{me} King, ambassadrice talentueuse et efficace de Saint-Vincent-et-les Grenadines qui était guidée par sa foi dans le multilatéralisme. En tant que représentante de la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, M^{me} King a travaillé sans relâche pour assurer la sécurité régionale ainsi que la cohésion régionale sur des questions allant de l'élimination de la pauvreté aux changements climatiques et au terrorisme.

28. **La Présidente** dit que ses principales priorités seront d'assurer la réussite du Forum politique de haut niveau pour le développement durable et de redynamiser le Conseil économique et social, à l'aide des innovations obtenues au prix de grands sacrifices et introduites par l'Assemblée générale dans sa résolution 72/305. En 2019, les membres du Conseil doivent œuvrer de concert pour rétablir la fonction de délibération du Conseil, ainsi que son rôle de coordination et d'orientation. Les États membres du Conseil ont indiqué qu'ils souhaitaient voir un débat de haut niveau revitalisé, tourné vers l'avenir et à même de stimuler la réflexion sur la manière dont les tendances à long terme et futures, y compris les nouvelles technologies, pourraient avoir une incidence sur la réalisation des objectifs de développement durable. Le Conseil doit prendre l'initiative de rechercher les moyens de tirer parti des possibilités offertes et de mieux résister aux risques potentiels. Des dialogues avec des meneurs d'opinion se dérouleront périodiquement afin de susciter la réflexion dans le cadre des préparatifs de la réunion de haut niveau.

29. Le débat consacré aux questions d'intégration devrait s'appuyer sur les commissions techniques et les commissions régionales du Conseil, ainsi que les autres organes spécialisés, pour assurer la mise en œuvre du Programme 2030, notamment en définissant des orientations précises. Ces organes devraient être davantage axés sur la recherche de solutions en vue de renforcer le travail du Conseil lui-même. La Présidente entend collaborer avec les bureaux des organes subsidiaires afin de planifier leurs contributions aux travaux du Conseil et de diriger l'examen de leurs méthodes de travail, comme le prescrit l'Assemblée générale.

30. Le thème de la session 2019 du Forum politique de haut niveau sera « Donner des moyens d'action aux populations et assurer l'inclusion et l'égalité » et portera essentiellement sur l'analyse des progrès accomplis au titre des objectifs de développement durable n° 4, 8, 10, 13, 16 et 17. Les examens nationaux thématiques et volontaires pourraient être encore améliorés en adoptant une approche plus intégrée et en s'appuyant sur l'enthousiasme et les succès des trois premières années.

31. L'année 2019 constituera un cas unique, en ce sens que le Forum politique de haut niveau se réunira non seulement sous les auspices du Conseil, mais aussi sous les auspices de l'Assemblée générale lorsque les chefs d'État et de gouvernement examineront l'ensemble du Programme 2030. Il faudra trouver des solutions pour renforcer le cycle d'études suivant tout en se tournant vers les 23 cibles qui ont été fixées pour 2020. Vu que les travaux des différents organes subsidiaires, forums et débats ont été extrêmement utiles au Programme 2030, il faudra trouver les moyens de mettre en évidence leurs analyses et propositions pour enrichir les travaux du Forum. Aucune occasion ne devra être manquée pour donner aux jeunes la possibilité de s'exprimer et de faire part de leurs idées. La société civile doit être davantage mobilisée, y compris les organisations non gouvernementales, les milieux universitaires, les chercheurs et le secteur privé.

32. Les membres du Conseil doivent s'attacher ensemble à renforcer le débat consacré aux activités opérationnelles de développement, comme prévu par l'Assemblée générale dans ses résolutions [72/305](#) et [72/279](#). Les orientations du Conseil et la coordination d'ensemble du système des Nations Unies pour le développement seront essentielles pour assurer la cohérence, la coordination et la responsabilisation en ce qui concerne la mise en œuvre du Programme 2030, qui préconise une approche intégrée pour assurer la cohérence des politiques dans tous les secteurs. La cohérence est nécessaire non seulement au niveau national mais aussi au niveau intergouvernemental. Il

faut une collaboration plus efficace avec la Commission de consolidation de la paix pour tirer parti de l'interdépendance entre les piliers de l'Organisation que sont la paix et la sécurité, les droits de l'homme et le développement.

33. Les changements climatiques constituent un grave sujet de préoccupation pour les États Membres, en particulier les petits États insulaires en développement : ils menacent les acquis en matière de développement, ainsi que la mise en œuvre du Programme 2030. En tant que Présidente, elle compte mettre en évidence les mesures novatrices susceptibles d'être prises pour aider les pays à gérer les changements climatiques et à devenir plus résilients. Il est temps de relever le niveau d'ambition et de donner un nouvel élan aux engagements pris dans le domaine climatique. Le Conseil doit montrer les liens entre les changements climatiques et les autres objectifs de développement durable, contribuant ainsi à l'examen à mi-parcours des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) et à l'examen de l'objectif 13 sur la lutte contre les changements climatiques. La contribution du Conseil pourra aider les États Membres à éliminer les cloisonnements lors de la mise en œuvre des engagements pris dans l'Accord de Paris au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, dans le cadre des préparatifs du Sommet sur le climat de 2019.

34. Le Conseil devra tirer parti de l'énergie du Forum politique de haut niveau pour favoriser le relèvement des niveaux de vie ainsi que le progrès économique et social et le développement durable. Il le fera strictement dans les limites de son mandat, mais restera ouvert à l'idée de convoquer des réunions spéciales, selon que de besoin. Le Conseil doit veiller à ce que le Forum demeure une instance visionnaire et pragmatique.

35. **M. Harris** (Sous-Secrétaire général chargé du développement économique et économiste en chef) dit que le Conseil a redoublé d'efforts pour réaliser le Programme 2030 pendant la session de 2018, en favorisant les débats et les idées novatrices permettant de traiter de multiples défis mondiaux de plus en plus complexes : le Forum politique de haut niveau a examiné les lacunes, les difficultés et les solutions relatives à la réalisation des objectifs de développement durable ; le Forum de collaboration multipartite sur la science, la technologie et l'innovation a continué à mettre l'accent sur l'importance de la science, de la technologie et de l'innovation pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement ; et le Forum du Conseil sur le suivi du financement du

développement a mis l'accent sur les moyens d'assurer le financement nécessaire.

36. Les élections de M^{me} Chatardova et de M^{me} King, marquent la première fois que deux femmes président le Conseil d'affiliée, ce qui témoigne des progrès lents mais réels enregistrés, dans le domaine de la parité des sexes. Conformément à la résolution 68/1, les États Membres examineront les travaux du Conseil en vue d'améliorer ses méthodes de travail de manière à ce qu'il puisse mieux s'acquitter de ses responsabilités principales ; la résolution s'est également attachée à renforcer le Forum de haut niveau en fournissant des contributions pertinentes et ciblées. La résolution est opportune, étant donné que de nombreux obstacles subsistent et que 2019 sera probablement une année difficile. Il est également important de noter qu'en 2019, le Forum politique de haut niveau se tiendra sous les auspices du Conseil et de l'Assemblée générale, pour évaluer les progrès réalisés sur les divers objectifs et sur la mise en œuvre globale du Programme 2030 au sein de ces organes respectifs.

37. Le Conseil et le Forum doivent mettre l'accent sur la question des inégalités, qui reste à un niveau inacceptable dans tous les aspects de la vie humaine et un défi pour les objectifs de développement durable et le Programme 2030, à la fois dans les pays et d'un pays à l'autre. La communauté internationale doit s'unir pour appuyer les objectifs si elle veut s'assurer que personne n'est laissé pour compte.

Point 2 de l'ordre du jour : Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation (E/2017/1)

38. **La Présidente** déclare qu'elle considère que le Conseil souhaite approuver l'ordre du jour provisoire pour 2019, tel qu'il figure dans le document publié sous la cote E/2019/1.

39. *Il en est ainsi décidé.*

40. *L'ordre du jour provisoire de la session de 2019 du Conseil est adopté.*

41. **La Présidente**, abordant la question de la disposition des places pour les délégations, propose que l'on procède, comme par le passé, à un tirage au sort pour déterminer la délégation qui occupera la première place.

42. *Le tirage au sort désigne la délégation du Rwanda.*
La séance est levée à 11 h 10.